



## Surveillance d'Internet - Le projet de loi C-30 suscite critiques et inquiétudes

Par [Fabien Deglise](#)

Mondialisation.ca, 16 février 2012

[Le Devoir.com](#) 16 février 2012

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Services de renseignements](#)

Critiques, mais pas pour les mêmes raisons. Alors que les petits fournisseurs d'accès à Internet ont dénoncé hier l'intrusion dans la vie privée que constitue le projet de loi C-30 du gouvernement fédéral, les plus gros, eux, se sont dits plutôt préoccupés par les dépenses que pourrait leur occasionner la mise en place de cette loi et par l'incidence sur la facture de leurs abonnés. Des abonnés qui s'expriment de plus en plus, d'ailleurs, contre les nouvelles intentions législatives du gouvernement Harper: en fin de journée mardi, plus de 92 000 personnes avaient signé une pétition pour décrier ce projet de loi.

«Il n'y a pas de raison de se réjouir, a commenté hier Joseph Bassili, président de la compagnie Colba Net, un petit fournisseur d'accès à Internet au Québec. Il y a quelques années, le bouquin 1984 nous présentait un monde du futur dans lequel les citoyens étaient surveillés et contrôlés par l'État. Ce monde, nous y sommes arrivés. La vie privée est de moins en moins respectée. Et c'est regrettable.»

S'il est adopté dans sa forme actuelle, le projet de loi C-30 va permettre à l'avenir aux forces policières de récolter des informations personnelles sur des citoyens, auprès des fournisseurs d'accès à Internet, et ce, sans une supervision judiciaire associée à un mandat de perquisition ni obligation de justifier la demande. Ces informations sont actuellement obtenues par les services de renseignement et de police, selon un cadre légal plus strict.

Pour le président de l'Association canadienne des communications sans fil, Bernard Lord, ce projet de loi ne va pas transformer les fournisseurs d'accès au réseau Internet en «agents du gouvernement», comme le prétendent depuis quelques jours les défenseurs des libertés civiles, mais il risque d'imposer des contraintes organisationnelles aux compagnies, lesquelles pourraient être amenées à répondre à un plus grand volume de requêtes policières. «Actuellement, une centaine de personnes sont chargées de répondre à ces demandes chez les membres de l'Association [Bell Canada, Rogers, Vidéotron sont du nombre], dit-il. Si ces demandes augmentent, il va falloir embaucher du monde. Ce sont des coûts importants. Qui va payer? Si nous n'obtenons pas de compensation du gouvernement, ces dépenses vont être transmises aux abonnés.»

### Dérive sécuritaire

L'Association a refusé hier de se prononcer sur la portée sociale de ce projet de loi, mais elle assure qu'elle va être présente aux comités du Parlement chargés d'étudier ce projet de loi, qui pour des milliers de citoyens vient concrétiser une nouvelle dérive sécuritaire du gouvernement conservateur de Stephen Harper. En fin de journée hier, une pétition en ligne

lancée par l'organisme OpenMedia.ca pour dénoncer ce projet de loi avait déjà récolté 92 634 signatures d'un océan à l'autre.

Par ailleurs, l'été dernier, un sondage commandé par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a révélé que 82 % des Canadiens s'opposaient à ce que le gouvernement donne «accès à [leurs] dossiers de courriel et à d'autres données concernant la façon dont ils utilisent Internet sans avoir obtenu un mandat d'un tribunal».

La source originale de cet article est [Le Devoir.com](http://LeDevoir.com)

Copyright © [Fabien Deglise](http://FabienDeglise.com), [Le Devoir.com](http://LeDevoir.com), 2012

---

Articles Par : [Fabien Deglise](http://FabienDeglise.com)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)